

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Le défi « Tous au jardin » est ouvert à tous les résidents Leersois, il est placé sous l'autorité de la commission cadre de vie.

ARTICLE 2

L'inscription est gratuite, vous pouvez imprimer votre dossier de participation directement sur le site de la Ville, ou le retirer à l'accueil de la Mairie.

ARTICLE 3

Le défi comporte 3 catégories :

1. Les mini jardins : bord de fenêtre, balcon, terrasse et jardinet
2. Les jardins de plus de 25 m²
3. Les potagers

ARTICLE 4

Pour être complet, le dossier de participation doit comporter :

1. Le dossier de candidature dûment rempli
2. Le questionnaire complété
3. 6 photos de votre jardin photographiées avec un écriteau avec la date. Il s'agit de photos de vues d'ensemble du jardin ou d'un massif et pas d'une plante en gros plan. Vous avez aussi la possibilité d'ajouter sous vos photos, une légende, un commentaire ou toute autre indication.

ARTICLE 5

Les dossiers seront anonymisés avant le passage en jury. L'évaluation s'effectuera sur vos photos et vos réponses au questionnaire en fonction des critères suivants :

- Intérêt esthétique du jardin (structure, harmonie, diversité et originalité), forme, couleurs, hauteurs et particularités originales et/ou remarquables)
- Démarche écologique (paillage, gestion de l'eau, valorisation des déchets de jardin, favorisation de la biodiversité, lutte naturelle contre les ravageurs...)

À noter : la Ville se réserve le droit de prendre contact avec les candidats pour réaliser des prises de vue de leur jardin qui seront diffusées lors de la remise des prix.

DOSSIER DE CANDIDATURE

à retourner en mairie au plus tard le 15 juin 2025

Prénom et Nom

Adresse

Courriel

Tél. | | | | | | | | | |

souhaite participer au défi **Tous au jardin** dans la catégorie :

- 1 Les mini-jardins (bord de fenêtre, balcon, terrasse et jardinet de moins de 25 m², résidence *Les quatre vents*)
- 2 Les jardins de plus de 25 m²
- 3 Les potagers (Cochez la case correspondante)

J'autorise la Ville de Leers à diffuser les photos et images de mon jardin sur ses canaux de communication (réseaux sociaux, site internet, magazine...) dans le cadre de ma participation au concours.

Journée « Jardins ouverts »

La Ville souhaite proposer une journée « Jardins ouverts » qui se déroulera le samedi 28 juin (14h30-17h). Elle permettra à tous les participants du défi *Tous au Jardin* de rencontrer d'autres jardiniers passionnés, de découvrir les jardins les uns des autres et d'échanger sur leurs pratiques.

Accepteriez-vous d'ouvrir votre jardin aux autres participants dans le cadre de cette journée « jardins ouverts » ?

Oui Non

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour participer, envoyez-nous à contact@ville-leers.fr :

- le dossier de candidature et le questionnaire complété
- les 6 photos de votre jardin photographiées avec un écriteau avec la date. Il s'agit de photos de vues d'ensemble du jardin ou d'un massif et pas d'une plante en gros plan. Vous pouvez ajouter sous vos photos, une légende, un commentaire ou toute autre indication.

Que vous soyez débutant ou confirmé, seul, en couple ou en famille, inscrivez-vous pour partager cette expérience et rencontrer d'autres jardiniers passionnés !

Relevez le DÉFI !

Tous au Jardin

PRIX DU JARDIN

- ❁ Ornemental
- ❁ Potager
- ❁ Mini / Balcon
- ❁ Écologique

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE avant le 15 Juin

DOSSIER disponible en mairie ou sur www.ville-leers.fr



VILLE DE Leers

